

La justice allemande contraint Google à «revoir ses termes»

Pas de répit pour Google! Procès d'intention ou de justice, cette fois c'est l'Allemagne qui contraint Mountain View, à **faire preuve de plus de transparence** et de consentements quant aux droits des utilisateurs. Suite à une plainte déposée par l'Organisation Fédérale des consommateurs allemands, la justice d'outre-Rhin a confirmé les charges retenues contre le géant des moteurs de recherche.

Les autorités allemandes lui reprochent notamment d'exercer les pleins pouvoirs sur la révision ou la suppression d'un service. Situation tout à fait anormale pour le porte-parole de la fédération de consommateurs, Heike Heidemann-Peuser : « *Les termes de Google, incluent selon nous, plusieurs dispositifs pouvant désavantager le consommateur.* »

[Google](#) se défend en affirmant qu'« *en aucun point, nous étions autorisés à visionner des documents privés, les éditer ou les supprimer. Les éléments qu'on nous donne, ne dépendent que des usagés* ». Mais la justice allemande reste impartiale et donne raison aux plaignants : les consommateurs. Google n'est pas à sa première affaire perdue en Allemagne, en juin dernier, il avait été contraint de retirer plusieurs photos de ses cartes panoramiques dans Google Street View.

Deux procès intentés par des photographes avait également obligé le moteur de recherche à retirer des images diffusées sans l'autorisation de leur propriétaire. Sans compter les nombreuses poursuites qu'a essayé Mountain View en Italie, en Suisse, et aux Etats-Unis, ainsi que les [frondes anti-Google](#) d'associations d'auteurs et de firmes. Google semble payer, en ce moment, le prix de son hégémonie.